

DELIBERATION N°08-2025 : **Approbation du Compte Financier Unique 2024 (CFU)**

Le **01 avril 2025 à 14h00** sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion. Pour la présente délibération, Monsieur Joel BONNAFFOUX a été désigné Président de la séance lors de l'approbation du compte financier unique.

Nombre de membres :

- En exercice : 22
- Présents : 10
- Représentés : 3

Étaient présents :

Monsieur Joel BONNAFFOUX, Madame Martine GARCIN, Monsieur Rémy ODDOU, Monsieur Jacques FRANCOU, Monsieur Marc BEYNET, Madame Bernadette SAUDEMONT, Monsieur Richard MAGNAN, Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD, Madame Claire BARNEOUD, Madame Catherine ASSO

Avaient donné pouvoir :

Madame Muriel MULLER à Monsieur Marc BEYNET

Madame Chantal EYMEOUD à Madame Catherine ASSO

Monsieur Jean-Michel ARNAUD à Monsieur Jean Baptiste AILLAUD

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 1612-12 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 annexé à la présente délibération ;

Considérant que Monsieur CANNAT a quitté la séance au moment du vote,

LE PRESIDENT

Le vote sur le CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le CFU est soumis au vote de l'assemblée délibérante par le président, selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif auparavant.

Ainsi :

- le CFU de l'exercice N doit être voté au plus tard le 30 juin N+1 ;
- le CFU est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

LE CFU de 2024 a été arrêté à la somme 4 707 434.05 € en recettes et 4 323 402.85 € en dépenses, le solde de réalisation de l'exercice est donc de 384 031 20 €, avant reprise des résultats reportés et des restes à payer et à réaliser en investissement.

Les restes à réaliser en dépenses sont de – 536 254.76 €

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le Compte financier unique 2024

Investissement

Dépenses :	Prévu :	1 854 374,40
	Réalisé :	211 298,33
	Reste à réaliser :	536 254,76
Recettes :	Prévu :	1 854 374,40
	Réalisé :	185 936,95
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	6 319 963,12
	Réalisé :	4 112 104,52
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	6 319 963,12
	Réalisé :	4 521 497,10
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-25 361,38
Fonctionnement :	409 392,58
Résultat global :	384 031,20

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCEDE AU VOTE

Nombre de votes POUR : 13

Nombre de votes CONTRE : 0

Nombre d'abstentions : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

- D'approuver le Compte Financier Unique 2024 (CFU) annexé

Fait à Gap, le 01 avril 2025

Le Président



Joel BONNAFFOUX

Pour transmission :

- Représentant de l'Etat

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.